



## Condamné pour "injure", Maître Eolas ferme son compte Twitter

L'avocat et blogueur a quitté le réseau social mardi, après sa condamnation dans le procès qui l'opposait à l'[Institut](#) pour la [justice](#).



L'avocat et blogueur Maître Eolas a supprimé son compte Twitter, mardi 6 octobre 2015. (TWITTER) Par Francetv info avec AFP

Mis à jour le 06/10/2015 | 15:31 , publié le 06/10/2015 | 15:22

Maître Eolas quitte Twitter. L'avocat et blogueur a fermé son compte sur le réseau social, mardi 6 octobre, après avoir été condamné pour "injure" par le tribunal correctionnel de Nanterre (Hauts-de-Seine). Maître Eolas, poursuivi pour avoir diffamé et insulté l'[Institut](#) pour la [justice](#) (IPJ), a écopé de 2 000 euros d'amende avec sursis et 5 000 euros de dommages et intérêts.

L'avocat de 44 ans avait affirmé en novembre 2011 que le succès d'une pétition en ligne de l'association, qui réclamait notamment "*l'impunité zéro pour les atteintes aux personnes et aux biens*", était dû à un "*compteur bidon de signatures*". Et d'ajouter dans un autre tweet qu'il "*se torcherait bien avec l'[Institut](#) pour la [justice](#) s'il n'avait pas peur de salir son caca*".

Maître Eolas ne souhaite faire aucune déclaration

Le tribunal correctionnel de Nanterre a estimé, mardi, que "*l'association des termes 'compteur bidon' et 'manipulation' prêtait une volonté de truquer et de mentir à l'IPJ*". Maître Eolas a en outre été partiellement condamné pour ses "*propos scatologiques*", en l'absence d'"*éléments probants pour faire valoir l'excuse de provocation*".

L'avocat aux 180 000 followers, absent à la lecture de délibéré, a quitté Twitter peu après sa condamnation. Contacté par francetv info, Maître Eolas a confirmé



[Visualiser l'article](#)

avoir lui-même fermé son compte sur le réseau social, mais n'a pas souhaité faire de commentaire.